

Geektionnerd : Prolongement de peine pour la musique

20 PIGES POUR LA MUSIQUE

Les enregistrements musicaux mettront maintenant 70 ans au lieu de 50 pour rejoindre le domaine public.

Bah attendez, les premiers enregistrements des Beatles vont avoir 50 ans...



...là, on est reparti pour 20 ans de cottrets, de compilations...

Elle est pas belle la vie ?

On nous dit que c'est pour que les artistes qui commencent jeunes puissent être protégés toute leur vie. . .

Aaaaaah, c'est pour ça !



Bah alors on peut libérer les disques de Jimi Hendrix, de Jett Buckley, ou même de Amy Winehouse ! Ils ont déjà été protégés toute leur vie !

Amy Winehouse ? Les plus grosses ventes de cet été ? Ça va pas la tête !!



En fait, nous n'en profiterons jamais,
de cette loi. Dans 15 ans, parions qu'ils
étendront la durée à 90 ans, etc.

En même temps,
le domaine public,
c'est du grand
n'importe quoi !



Regardez le cinéma,
à cause de ça, on se
retrouve avec deux
Guerres des Boutons !
C'est lamentable !

On peut même plus
faire sa promo
tranquille ! Et mon
monopole alors ?!

16/03/11
gee

Crédit : [Simon Gee Giraudot](#) (Creative Commons By-Sa)